

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Avenant n°2 à la convention de coopération 2015-2017 entre le Département des Bouches-du-Rhône et Pôle Emploi

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au titre de l'année 2017, à Pôle Emploi une subvention d'un montant total de 626.206,44 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°2 à la convention de coopération 2015-2017 dont le projet est annexé au rapport.

Cette dépense, d'un coût de 626.206,44 €, sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTÉ

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**